



ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JANVIER 2023 – 11 H 00

M. le Doyen d'âge	déclare la séance ouverte
M. le Doyen d'âge	procède à l'appel nominal, vérifie le quorum et les procurations
M. le Doyen d'âge	désigne un secrétaire de séance en application des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. le Doyen d'âge	désigne les assesseurs en vue de constituer un bureau pour le dépouillement des votes

ORDRE DU JOUR

- 1. M. le Doyen d'âge** Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 20 octobre 2022
- 2. M. le Doyen d'âge** SCHEMA TERRITORIAL DE RESTAURATION ECOLOGIQUE - LANCEMENT – Délibération rapportée par Jean LEONETTI
- 3. M. le Doyen d'âge** Election du Président du Pôle Métropolitain CAP AZUR
- 4. M. le Président** Détermination du nombre de Vice-présidents du Pôle Métropolitain CAP AZUR
- 5. M. le Président** Election du Vice-président du Pôle Métropolitain CAP AZUR
- 6. M. le Président** Composition du Bureau du Pôle Métropolitain CAP AZUR
- 7. M. le Président** Election des membres du Bureau du Pôle Métropolitain CAP AZUR
- 8. M. le Président** Délégations du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR au Président
- 9. M. le Président** Délégations du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR au Bureau métropolitain
- 10. M. le Président** Renonciation au versement des indemnités de fonctions du Président, Vice-président et autres délégués métropolitains